EN PICARDIE

POLLUTION PAR DES MÉTAUX LOURDS DANS LE VIMEU

PICARDIE NATURE soutient l'action de Philippe WISSART, agriculteur à Friville-Escarbotin, victime d'une importante contamination de ses pâturages par des métaux lourds.

Origine de la pollution

Le Vimeu industriel est une région de l'ouest du département de la Somme connue pour les nombreuses entreprises spécialisées dans les traitements de surface, la serrurerie et la robinetterie. Cette industrie a longtemps rejeté (et rejette peut-être encore) des polluants tels que le plomb, le zinc, le chrome ou le nickel.
Une défaillance d'ouvrages publics persistante est à l'origine de la contamination des sols dans les pâtures de Philippe WISSART.

Plusieurs éléments expliquent cette situation inquiétante à Friville-Escarbotin :
un réseau d'eaux usées dans lequel se déverse des rejets industriels traverse ses pâtures en direction d'une station d'épuration complètement obsolète.
un réseau d'eaux pluviales accueillant également des rejets industriels traverse ses pâtures
des débordements d'eaux pluviales et usées contaminent les herbages du fait de la topographie des lieux et de la réduction du diamètre des tuyaux en aval immédiat de regards à ciel ouvert.

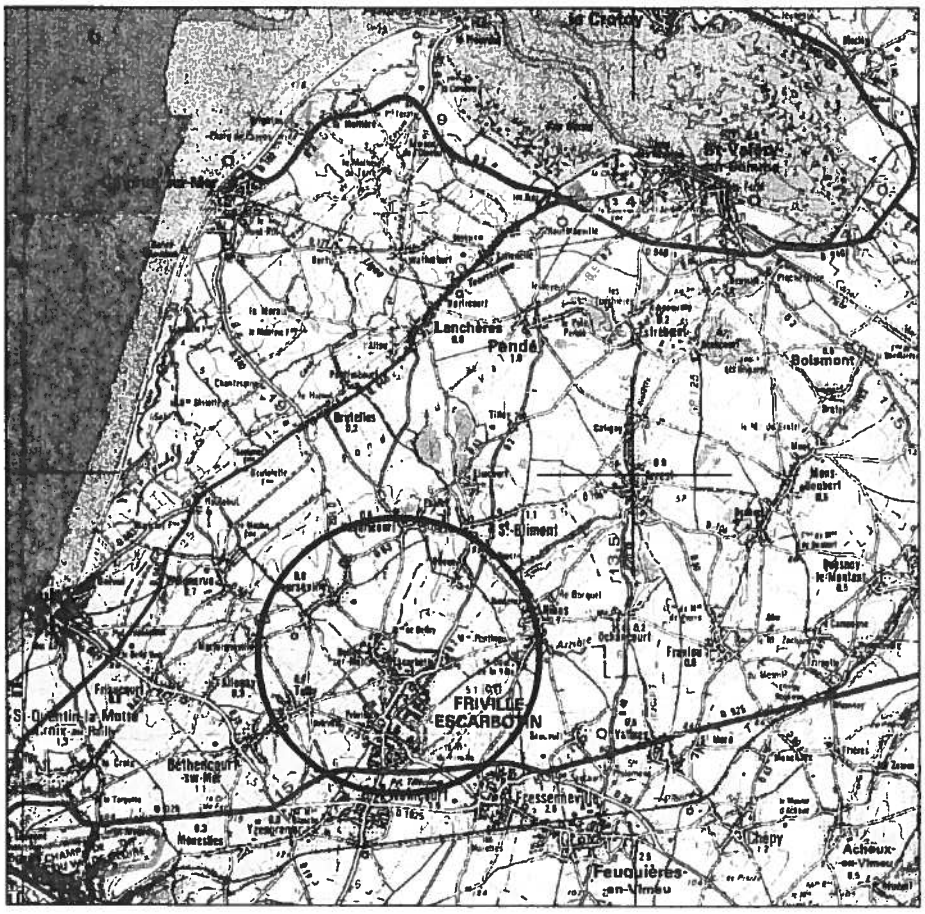
Conséquences pour l'exploitation de Philippe WISSART.

Dès 1994 il connait des pertes au niveau de ses bovins. Des maladies (mammites, pyélonéphrite, etc...), un amaigrissement des vaches, une diminution importante de la production laitière et des malformation des veaux déciment une partie de son troupeau. Ne comprenant pas ce qui lui arrivait, il a cherché les causes possibles en faisant appel à des experts en élevage et aux services vétérinaires ... pour finalement comprendre qu'il s'agissait très vraisemblablement d'une intoxication par des métaux lourds.

Un combat difficile pour faire reconnaître la situation

En 1999, Philippe WISSART a saisi les tribunaux et poursuivi son action médiatique. Dans le même temps il a commencé à faire l'objet de tracasseries administratives comme l'interdiction d'exploiter ses pâtures pour des productions végétales destinées au bétail ou à l'homme ou le refus de lui communiquer des résultats d'analyses de bêtes saisies.
Rapidement il s'est trouvé en situation financière très difficile, reconnue d'ailleurs par le Préfet qui lui a octroyé le RMI à titre dérogatoire.

A ce jour aucune décision n'a été prise par la Justice, le Préfet et les collectivités territoriales. Pourtant les analyses effectuées notamment par la Brigade de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale à la demande du Procureur du Tribunal d'ABBEVILLE mettent en évidence des concentrations très élevées de Chrome, Nickel, Cuivre et Zinc dans le sol, les eaux pluviales et les viscères des bovins autopsiés. Pour information les analyses effectuées en 1999 n'ont été communiquées à Philippe WISSART qu'en décembre 2001 et février 2002 !
A titre d'exemple, la Brigade de Recherche Criminelle a relevé des concentrations de 2283mg/kg de Cuivre dans le sol alors que la norme européenne varie de 50 à 140mg/kg !



D'autres formes d'actions

Au mois d'août 2001, PICARDIE NATURE, l'association nationale REGION VERTE et la famille WISSART ont engagé une procédure de citation directe contre le Président de la communauté de commune du Vimeu industriel (la CCVI est chargé de la gestion des réseaux d'eau) et contre le maire de FRIVILLE-ESCARBOTIN. En raison du contexte et des élections législatives, le Tribunal Correctionnel a reporté son jugement en juin 2002.

Notre association et la Confédération Paysanne ont rédigé un rapport qui devrait être communiqué prochainement aux membres du Conseil départemental d'hygiène.

Les médias continuent à être sollicités.

La nécessaire reconquête de la qualité du sol

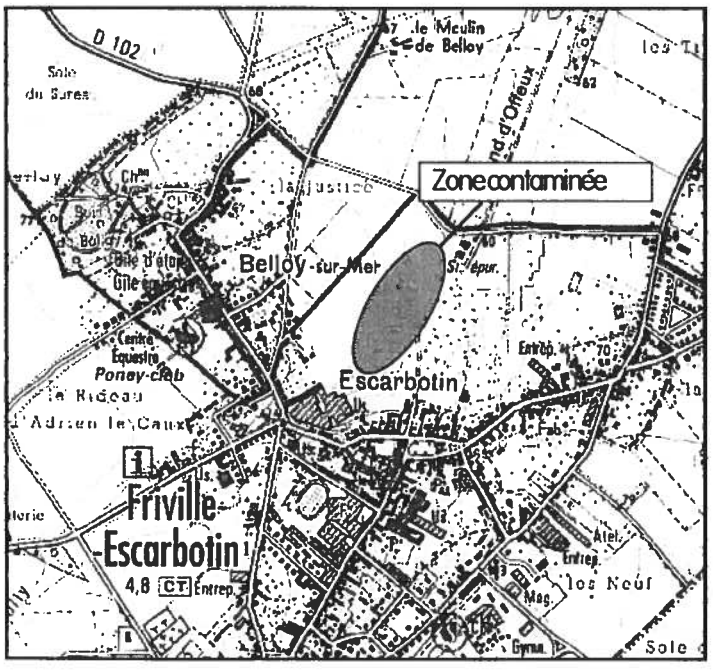
Quelles peuvent être les alternatives envisageables pour traiter ce dossier ?

Transformer les pâtures en friche industrielle en expropriant Philippe WISSART. C'est une solution relativement simple et peu onéreuse mais inacceptable pour nous car d'une époque révolue (celle pas si lointaine où l'on cachait les déchets toxiques - sic). Et c'est mal connaître la combativité de Philippe WISSART !

S'engager dans une action plus globale de traitement des eaux usées et pluviales et de décontamination des sols pollués. C'est coûteux mais indispensable et durable.
Des techniques dites de phytoremédiation existent. Il s'agit d'utiliser sur sol ou en lagunage des plantes connues pour leur grande capacité à fixer les métaux lourds. Celles-ci sont ensuite récoltées, séchées et incinérées.

L'exemple de Métaleurop dans le Pas de Calais

Depuis plus de 15 ans, un agriculteur M. DEBRENNE et des associationS de défense de l'environnement se battent sur le dossier de l'usine Métaleurop à NOYELLE-GODAULT, responsable d'une très grave pollution du sol par rejet atmosphérique de plomb et de Cadmium. Bien que le périmètre concerné soit beaucoup moins vaste et qu'il n'y a pas le problème de santé publique qui touche les riverains de Métaleurop (saturnisme chez des enfants), la pollution de FRIVILLE-ESCARBOTIN révèle des similitudes avec ce qui se passe dans le Pas de Calais.
Après 15 ans de combat des défenseurs de l'environnement, les pouvoirs publics et les industriels se sont finalement décidés à s'engager dans la voie de la reconquête de la qualité des sols par le phytoremédiation. Les avancées dans ce domaine sont prometteuses puisque récemment des biomatériaux ont pu être extraits après incinération de plantes fixatrices de métaux lourds. Malgré tout les industriels et les pouvoirs publics ne réagissent souvent dans ce domaine que par la pression des associations. Si le contrôle des installations classées étaient plus efficace, le rejet zéro ne resterait pas un vœux mais une réalité.



Conclusion ... provisoire

Indépendamment du préjudice financier subit par M. WISSART et sa famille, nous estimons que la réparation du dommage passe nécessairement par la reconquête de la qualité des sols. La diversité des actions entreprises ces derniers mois a pour objet d'éviter, d'abord, que l'affaire ne soit enterrée et surtout d'engager les parties présentes sur la voie d'une solution durable par le recours à des techniques modernes et qui commencent à faire leurs preuves.

Le règlement du dossier «WISSART» sera certainement coûteux mais il doit être exemplaire, à la hauteur de la gravité de la pollution. Il ne faut pas négliger non plus la dimension pédagogique qu'il peut prendre, au coeur du Vimeu industriel.

Patrick THIERY

Le dossier, plus complet, destiné à être presenté aux membres du Comité Départemental d'Hygiène est disponible sur le site de PICARDIE-NATURE (picardie-nature.org).